



PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Régionale des Entreprises,  
de la Concurrence, de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
Unité Territoriale de Haute-Garonne

Le Préfet de la Région MIDI-PYRENEES

Préfet de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU les articles L 1232-7 à L 1232-14 ; R 1232-1 à R 1232-3 et D 1232-4 à D 1232-12 du Code du Travail,
- VU l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2010, fixant la liste des personnes habilitées à assister le salarié lors de l'entretien préalable au licenciement,
- VU l'arrêté du Préfet de la Haute-Garonne en date du 26 avril 2010 portant délégation de signature à Monsieur Hubert BOUCHET au titre des compétences départementales en matière de relations du travail, d'emploi et de métrologie,
- VU la décision du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Midi-Pyrénées en date du 22 juin 2010 portant subdélégation de signature à Monsieur Michel DUCROT, Responsable de l'Unité Territoriale de Haute-Garonne,
- SUR proposition du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Midi-Pyrénées

**- ARRETE -**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2010 fixant la liste des personnes habilitées à assister le salarié au cours de l'entretien préalable au licenciement, en l'absence d'institutions représentatives du personnel est modifié et complété comme suit :

**Conseillers ne figurant plus sur la liste**

Yves BACHE  
Omar BERKAME

**Nouveaux conseillers**

Charles BAQUE  
Omar MESSERDI

**ARTICLE 2** - la liste de l'ensemble des conseillers, ainsi modifiée, est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** - les autres articles de l'arrêté du 24 septembre 2010 restent inchangés.

**ARTICLE 6** - le Directeur Régional adjoint des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, Responsable de l'Unité Territoriale de Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le 8 février 2011

P/le Directeur Régional des Entreprises,  
de la Concurrence et de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi  
empêché et par délégation  
le Directeur Régional adjoint,  
Responsable de l'Unité Territoriale Haute-Garonne



Michel DUCROT